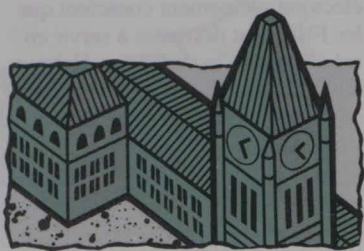


EN DIRECT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE



C'est avec la lecture du discours du trône par le gouverneur général que s'est ouverte, le 3 avril dernier, la deuxième session de la 34^e Législature. Si le texte mettait essentiellement l'accent sur l'économie et le commerce, il y a aussi été longuement question de l'environnement et, plus brièvement, du rôle du Canada sur la scène internationale.

Les changements survenus au Moyen-Orient

Le 30 mars, juste à la veille de la reprise des travaux du Parlement, le gouvernement canadien a décidé de relever le niveau de ses relations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), réitérant son adhésion à la cause de l'autodétermination palestinienne sans pour autant reconnaître l'OLP en tant que telle. En vertu de cette décision, les diplomates canadiens des niveaux plus élevés (jusqu'aux ambassadeurs) pourront désormais se réunir avec des représentants de l'OLP. Si l'on en croit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, le Canada va maintenant pouvoir faire pression sur l'organisation dirigée par M. Arafat pour qu'elle adopte la voie de la modération et œuvre en faveur de négociations de paix.

Les comités parlementaires

Les comités parlementaires ont, eux aussi, repris leurs travaux en avril. Leur nombre a été réduit, mais les comités étudiant les questions de paix et de sécurité n'ont, pour l'essentiel, subi aucune modification. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur compte désormais un membre de plus, ce qui porte ses effectifs au nombre total de quatorze (8 Conservateurs, 4 Libéraux et 2 Néo-démocrates). Le Comité a élu son président en la personne de John Bosley (Don Valley West), ancien président de la Chambre. Le Comité permanent de la Défense nationale a, lui aussi, un nouveau membre : il

en compte maintenant huit au total; les questions des anciens combattants ont été ajoutées à son mandat. Agriculteur albertain et député depuis longtemps, M. Arnold Malone (député de Crowfoot), a été nommé président de cette dernière instance.

Le Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale a repris, quant à lui, son étude sur les forces terrestres du Canada, et il devrait achever ses travaux au cours de l'été. Le Comité sénatorial des affaires étrangères continue son analyse approfondie de certains aspects de l'Accord canado-américain de libre-échange.

Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore) et Jean-Guy Hudon (Beauharnois-Salaberry) ont été nommés secrétaires parlementaires, respectivement auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre de la Défense nationale.

Opérations de maintien de la paix

Au début d'avril, trois événements se sont produits dans le domaine du maintien de la paix, dans des régions du monde éloignées les unes des autres. On a annoncé que des forces canadiennes de maintien de la paix assureraient l'intérim après l'accord conclu le 4 avril entre les gouvernements des communautés grecque et turque à Chypre sur le retrait des soldats de trois postes d'observation à Nicosie, là où la tension est la plus élevée dans la zone-tampon divisant Chypre. C'est la première fois que les deux parties en présence acceptent de retirer des forces militaires depuis que la Turquie est intervenue dans l'île méditerranéenne en 1974.

Le 5 avril dernier, les gouvernements du Vietnam et du Cambodge ont invité le Canada, la Pologne et l'Inde à former une commission de surveillance qui serait chargée de superviser le retrait des 50 à 70 000 soldats vietnamiens encore présents au Cambodge. Le Vietnam prétend qu'il aura retiré ces hommes d'ici la fin de septembre, soit quinze mois plus tôt que promis à l'origine. Les troupes de Hanoï occupent le Cambodge depuis décembre 1978, date où elles ont renversé le gouverne-

ment des Khmers rouges pour y installer le régime actuel. Joe Clark a précisé que le Canada n'envisagerait de participer à l'opération qu'à plusieurs conditions, l'une d'entre elles étant que toutes les parties au litige confirment qu'elles s'engagent à donner leur appui total à une force internationale de maintien de la paix, investie d'un mandat clairement défini et mise sur pied pour une durée déterminée.

C'est en Namibie que se sont produits les événements les plus dramatiques, avec l'échec initial du cessez-le-feu intervenu le 1^{er} avril dernier entre l'Afrique du Sud et la SWAPO (*South West Africa People's Organization*). Le gouvernement canadien avait consenti à détacher près de 250 hommes auprès du groupe d'assistance des Nations-Unies pour la période de transition (GANUPT), qui doit compter 4 650 militaires et superviser pendant un an le retrait des troupes sud-africaines de la Namibie et l'accession de ce pays à l'indépendance. Après l'incursion de la SWAPO qui a déclenché les combats, le gouvernement canadien s'est plié à la requête des Nations-Unies en accélérant le déploiement de ses troupes et en fournissant un appui aérien supplémentaire pour l'ensemble des forces du GANUPT.

Le 12 avril dernier, le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, s'est levé à la Chambre des communes pour déposer un décret autorisant le déploiement des troupes canadiennes. Le critique libéral aux Affaires extérieures, M. André Ouellet, tout en se déclarant favorable au décret, a tout de même reproché au Ministre d'avoir gardé le silence sur la situation existant en Namibie, sur l'insuffisance des effectifs de la force des Nations-Unies et, enfin, sur la lenteur de leur déploiement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait lui-même émis des critiques à l'endroit de la SWAPO et de l'ONU, leur reprochant d'avoir longuement tergiversé sur les coûts et les effectifs du GANUPT ce qui, à son avis, avait empêché la force d'arriver en Namibie avant le début du processus de transition devant mener à l'indépendance. (Pour de plus am-

ples informations sur les opérations de maintien de la paix en Namibie, voir la rubrique «A l'ordre du jour du Conseil de sécurité», page 14).

Le Liban

Le 20 avril, la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, a évoqué devant la Chambre la dernière vague de violence survenue dans la guerre civile qui déchire le Liban depuis quatorze ans. Le 30 mars déjà, M. Joe Clark avait fait une déclaration et invité toutes les parties en présence à redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation nationale, mais Mme Landry a renchéri sur les inquiétudes générales exprimées et elle a décrit certaines mesures prises par le Canada pour prêter main-forte dans ce dossier : notre pays continue d'appuyer les efforts de médiation du Comité ministériel de la Ligue arabe, et ceux du Conseil de sécurité des Nations-Unies et du président français Mitterrand; il a versé à la Croix-Rouge une subvention spéciale de 500 000 \$ pour financer des secours d'ordre humanitaire; il a suspendu temporairement la déportation de ceux à qui l'on avait refusé le statut de réfugié; et il a envoyé à Chypre un agent de l'immigration chargé de traiter des cas additionnels.

Le budget du gouvernement fédéral

Le gouvernement a choisi la voie des restrictions budgétaires dans le cadre d'une opération de résorption du déficit qui a eu de sérieuses répercussions, tant sur le ministère de la Défense nationale, victime de multiples coupures dans ses programmes, que sur l'Agence canadienne de développement international, dont les crédits d'aide extérieure ont été considérablement réduits.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'était fixé comme objectif de consacrer 0,5 p. 100 du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD), et il avait promis d'atteindre 0,6 p. 100 d'ici 1995. Avec les réductions budgétaires, l'APD va tomber à 0,43 p. 100 en 1989-1990, pour remonter à 0,45 p. 100 l'an prochain. Autre conséquence, l'objectif de 0,6 p. 100 est reporté indéfiniment. □

— GREGORY WIRICK